

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°73-197 du 30 mai 1973

chargeant le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
de l'intérim du Ministre de la Fonc-
tion Publique et du Travail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des Membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 29 mai 1973, le Capitaine Moriba DJIBRIL,
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de
l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'ab-
sence du Capitaine Augustin HONVOH.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 mai 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4
Gde Ch. 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.